



Département : HAUT-RHIN  
Arrondis. : ALTKIRCH  
Canton : MASEVAUX

Conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction: 11  
Conseillers présents : 10

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021



ID : 068-216800854-20210629-DCM29062021006-DE

COMMUNE D'ETEIMBES  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 29 JUIN 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 21 juin 2021, s'est réuni le 29 juin 2021 à 19 heures sous la présidence de Monsieur CONRAD Yves.

Présents :

- M. CONRAD Yves, Maire
- M. CALMELAT Michel, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire
- M. KLINGLER Thierry, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Conseillers présents :

- DEYBER Carole
- DIETEMANN-COUSY Joseph
- DONZÉ Karine
- LEGAGNEUR Céline
- MASSON Nathalie
- ROY Grégory
- ZINK Olivier

Absent : M. DOSCH Michel, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Ont donné procuration : M. DOSCH Michel, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire a donné procuration à Mr CONRAD Yves, Maire

Mme MASSON Nathalie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme STOFFELBACH Isabelle, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 06 minutes.

\*\*\*\*\*DCM-29-06-2021-006\*\*\*\*\*

POINT 7 - MOTION DE LA FNCCR RELATIVE AU PROJET HERCULE

Monsieur le Maire donne lecture de la motion adoptée par le Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) du 20 janvier 2021.

Le projet de restructuration d'EDF, baptisé « HERCULE » doit conduire à la création de 3 entités distinctes :

- Le nucléaire serait logé dans une société dite « Bleue » ;
- L'hydroélectricité de couleur « Azur » serait une filiale de « Bleue » ;
- EDF « Vert » regrouperait les activités commerciales du groupe, celles d'Enedis et les énergies renouvelables.

L'ouverture d'EDF « Vert » à un actionnariat privé pourrait casser la dynamique d'investissement d'Enedis, affecter la qualité des services publics de distribution qui lui sont confiés par les collectivités concédantes, et conduire à un renchérissement du prix de l'électricité pour financer les versements de dividendes aux nouveaux actionnaires privés.

Dans une motion du 20 janvier 2021, le Conseil d'administration de la FNCCR déplore l'absence totale d'information des territoires, et a fortiori de concertation avec eux, en

premier lieu avec les autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, pourtant propriétaire des réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, demande instamment :

- Que les autorités concédantes de la distribution publique d'électricité soient associées aux arbitrages concernant le projet Hercule de la réorganisation d'EDF, notamment pour ce qui concerne Enedis ;
- Que des garanties sur l'indépendance de la gouvernance d'Enedis par rapport aux intérêts des investisseurs financiers soient apportées ;
- Qu'un objectif de versement à la maison-mère de dividendes plus élevés ne conduise pas à pénaliser les ménages, déjà frappés par la crise, par un renchérissement du prix de l'électricité ;
- Que soit exclue toute remise en cause du droit de propriété des collectivités sur les réseaux de distribution, de droit garantissant la possibilité pour les collectivités d'investir dans les réseaux, notamment ruraux, de veiller localement à la qualité de la distribution d'électricité et à son adaptation aux objectifs de transition énergétique ;
- Que le caractère d'entreprise à capitaux publics d'Enedis soit préservé de façon à ne pas fragiliser le monopole qui lui est attribué par la loi ;
- Qu'EDF-SEI (Systèmes Énergétiques Insulaires), dédié à la distribution et à la fourniture d'électricité dans les zones non interconnectées, dont le besoin de financement est garanti par la péréquation tarifaire et financière, ne soit pas fragilisée par son inclusion dans la branche réputée financièrement excédentaire d'EDF ;
- Que plus globalement le portage par le groupe EDF du tarif réglementé de vente péréqué soit sécurisé.

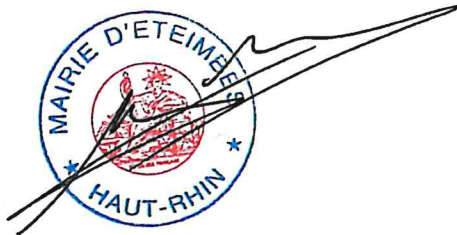

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

SUIVENT LES SIGNATURES AU REGISTRE

Pour extrait certifié conforme, le 01.07.2021

Le MAIRE : CONRAD Yves

ACTE RENDU EXECUTOIRE :  
Après dépôt en SOUS-PREFECTURE  
ETEIMBES, le 05.07.2021

Le Maire  
CONRAD Yves

